

Dole, vendredi 4 janvier 2019



Le principal du Collège Maryse Bastié
La directrice de la Segpa

Aux

Familles du Collège Maryse Bastié

Objet : Campagne Taxe d'apprentissage année 2019

Madame, Monsieur,

Monsieur PUERTA,
principal

Comme chaque année, la campagne de taxe d'apprentissage va débuter.

Mme MEYER, Directrice
Adjointe chargée de SEGPA

Cette taxe, contribution fiscale due par les entreprises, apporte des moyens supplémentaires utilisés dans le cadre de l'enseignement professionnel dispensé au collège pour les élèves de Segpa, mais également aux élèves de l'enseignement général.

Dossier suivi par
Régine Meyer
Directrice

Vous pouvez être en situation de solliciter un décideur ou un chef d'entreprise pour nous verser la taxe d'apprentissage.

Téléphone
03 84.82.63.33
Fax
03 84.79.20.98
Mél.

Ce versement ne constitue en rien un impôt supplémentaire mais un fléchage de cette somme.

ce.0390915h @ac-besancon.fr

La taxe doit être versée à un organisme collecteur en indiquant les coordonnées de notre établissement.

Avenue Léon Jouhaux
39100 - DOLE
BP 23

Nous comptons sur vous pour nous aider à rendre plus performants nos moyens d'enseignement.

Par avance merci de votre aide !

Démarches à effectuer pour nous verser la taxe

Sur le bordereau de déclaration renseigné par les entreprises, dans la rubrique « **reversement aux écoles** » mentionnez le nom et l'adresse de notre établissement :

Collège Maryse Bastié Avenue Léon Jouhaux 39100 DOLE .

Envoyez ensuite le bordereau de déclaration et votre règlement à votre organisme collecteur.

Monsieur PUERTA
Principal

Madame MEYER
Directrice adjointe chargée de Segpa